



GUIDE FFAM-G9

Guide de l'organisateur d'un championnat de France

6^e édition
Janvier 2024

L'édition en vigueur de ce document est celle accessible sur l'extranet fédéral :
<http://dirigeants.ffam.asso.fr> > Contenu informatif > Compétition > Règlements et guides compétition
puis sélectionner une thématique > Championnat de France : Guide de l'organisateur
S'assurer de la validité de toute copie avant usage.



TABLE DES MATIÈRES

1. CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT DE FRANCE.....	4
1.1. CONTACT PREALABLE A PRENDRE PAR UN CLUB CANDIDAT	4
1.2. TRANSMISSION DE LA CANDIDATURE	4
1.3. FORMULAIRE DE CANDIDATURE.....	4
2. FINANCEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE	7
3. MODALITES D'ATTRIBUTION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR LA FFAM.....	8
4. PREPARATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE.....	8
4.1. ANNEE PRECEDANT LE CHAMPIONNAT DE FRANCE.....	8
4.2. ANNEE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE.....	9
4.3. OUVERTURE AU PUBLIC DU CHAMPIONNAT DE FRANCE	10
4.4. LOGO DU CHAMPIONNAT	10
5. DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE	11
5.1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET INFORMATION	11
5.2. INFRASTRUCTURES ET LOCAUX.....	11
5.3. RESTAURATION.....	12
5.4. AUTRES POINTS	12
5.5. ANNONCE DES RESULTATS OFFICIELS ET REMISE DES RECOMPENSES	13
6. ACTIONS POST CHAMPIONNAT DE FRANCE	14
7. ASSURANCE	14

ANNEXES

- Annexe 1** Formulaire de candidature à l'organisation d'un championnat de France de vol radiocommandé
- Annexe 2** Spécificités relatives aux catégories Avion de voltige RC
- Annexe 3** Spécificités relatives aux catégories Avion de voltige grand modèle RC
- Annexe 4** Spécificités relatives aux catégories Avion de voltige Indoor RC
- Annexe 5** Spécificités relatives aux catégories Hélicoptère de voltige RC
- Annexe 6** Spécificités relatives aux catégories Racer RC
- Annexe 7** Spécificités relatives aux catégories Maquettes RC
- Annexe 8** Spécificités relatives aux catégories Motoplaneur électrique RC
- Annexe 9** Spécificités relatives à la catégorie Électro 7
- Annexe 10** Spécificités relatives à la catégorie Planeur multi-épreuves RC (F3B)
- Annexe 11** Spécificités relatives à la catégorie Planeur de vol de pente RC (F3F)
- Annexe 12** Spécificités relatives à la catégorie Planeur thermique de durée RC (F3J)
- Annexe 13** Spécificités relatives à la catégorie Planeur lancé-main RC (F3K)
- Annexe 14** Spécificités relatives à la catégorie Vol à voile remorqué (F3Q)
- Annexe 15** Spécificités relatives à la catégorie Formule France 2000
- Annexe 16** Spécificités relatives à la catégorie Motoplaneur électrique de durée thermique RC (F5J)
- Annexe 17** Spécificités relatives à la catégorie Drone Racing RC (F9U)
- Annexe 18** Spécificités relatives aux catégories Vol libre extérieur
- Annexe 19** Spécificités relatives à la catégorie Vol libre planeur à guidage magnétique (F1E)
- Annexe 20** Spécificités relatives aux catégories Vol libre d'intérieur
- Annexe 21** Spécificités relatives aux catégories Vol circulaire commandé

MODE OPERATOIRE FFAM-G9

Ce guide a pour objectif d'aider les clubs candidats à l'organisation d'un championnat de France d'aéromodélisme, ou aux clubs et groupements de clubs organisateurs de championnat de France regroupant plusieurs catégories sur le même terrain ou des terrains proches.

Bien que le document comporte certaines exigences jugées nécessaires pour la bonne organisation de la compétition, il doit être avant tout considéré comme un guide de nature à aider l'organisateur d'un championnat de France à satisfaire les participants et favoriser la promotion de l'aéromodélisme.

Ainsi, il permettra à un club intéressé pour l'organisation d'un championnat de France de bien mesurer l'ensemble des actions à accomplir avant de faire acte de candidature.

1. CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT DE FRANCE

L'organisation d'un championnat de France est placée sous la responsabilité du groupe de travail concerné à qui il revient :

- de susciter des candidatures de clubs ;
- d'analyser toutes les candidatures reçues par la fédération et d'émettre un avis circonstancié sur chaque candidature ;
- d'étudier sur un plan technique la faisabilité et d'émettre un avis sur la candidature.

1.1. Contact préalable à prendre par un club candidat

Un club intéressé pour l'organisation d'un championnat de France prendra contact avec le responsable du groupe de travail catégoriel concerné dans les 18 à 24 mois précédant le championnat. Celui-ci fournira des conseils et constatera la possibilité ou non d'organiser un championnat de France sur le site envisagé.

1.2. Transmission de la candidature

Pour une proposition de candidature à l'organisation d'un championnat de France, le club candidat utilisera le formulaire ad hoc (cf. annexe 1) auquel il pourra joindre tous documents complémentaires qui lui paraissent utiles (plans, photos, ...).

Le dossier de candidature (formulaire de candidature et pièces jointes associées) est à adresser à la FFAM avec copie au responsable du groupe de travail catégoriel et au président de la ligue d'aéromodélisme concernés.

La FFAM assurera la transmission du dossier au représentant CCRAGALS en charge de l'espace aérien de la zone où se situe le championnat.

Le dossier devra, autant que possible, parvenir à la FFAM avant mi-mai de l'année qui précède le championnat de France considéré (1).

Les candidatures parvenues avant cette échéance seront prioritaires par rapport à celle(s) éventuellement parvenue(s) au-delà.

1.3. Formulaire de candidature

Il conviendra de remplir le plus précisément possible et le plus sincèrement possible le formulaire de candidature.

(1) Année (N-2) pour le championnat de France "avion de voltige indoor RC" compte tenu du fait que ce championnat de France se déroule tôt dans l'année en fin de période hivernale.

Dans ce contexte, le club candidat :

- s'appuiera sur les explications mentionnées ci-après ainsi que sur l'annexe du présent guide spécifique au championnat de France considéré ;
- se rapprochera si besoin du responsable du groupe de travail catégoriel concerné afin de bénéficier d'une assistance technique et obtenir des réponses aux questions éventuelles.

A- Type de championnat, date et lieu

Proposer une date en tenant compte des participations habituellement constatées au championnat de France envisagé ; ainsi, si des jeunes en âge scolaire sont concernés, il sera opportun de prévoir l'organisation du championnat de France durant la période de congé scolaire d'été.

B- Club candidat

La mise en place d'un comité d'organisation est fortement conseillée et vise à responsabiliser les personnes du club qui seront en charge des principales tâches à accomplir.

Le président du comité d'organisation est la personne responsable de l'ensemble de l'organisation et l'interlocuteur privilégié du groupe de travail catégoriel concerné par le championnat. Le président du comité d'organisation devra avoir à cœur de s'entourer d'une équipe suffisante et motivée.

Nota : l'organisation sportive étant de la responsabilité du groupe de travail catégoriel concerné, le club candidat n'a pas à désigner de personnes occupant des fonctions d'officiels au plan sportif.

Il convient de mentionner les références de compétitions organisées par le club candidat au cours des trois années précédentes notamment dans la (les) catégorie(s) correspondant au championnat de France visé. En effet, l'organisation préalable de telles compétitions constitue un plus indiscutable et un gage de succès pour l'organisation d'un championnat de France.

C- Financement envisagé

Ce point sera renseigné uniquement à titre d'information.

Il s'agit à ce stade de fournir une ébauche de budget prévisionnel en précisant le montant des soutiens en nature financiers que le club espère obtenir (Municipalité ou Communauté de communes, Conseil général, Conseil régional, DDJS ou DRJS, ligue d'aéromodélisme ...).

La fourniture de l'ébauche de budget contribuera à apprécier l'implication du club candidat dans la réussite du championnat et permettra d'évaluer l'équilibre financier pour le club.

Nota : organiser un championnat de France peut être l'occasion de faire rentrer des finances dans les caisses du club. Au-delà des subventions qu'il est possible d'obtenir sur le plan local, il est conseillé de rechercher des partenaires financiers en s'appuyant sur les relations des membres du club, voire les entreprises où ils travaillent ; il est souvent plus facile de trouver cinq partenaires à 200 € plutôt qu'un seul à 1.000 €. Faire valoir que la pose d'une banderole sur le site pendant le championnat en échange de matériel ou d'argent permet à une entreprise de renforcer sa notoriété sur le plan local surtout si la manifestation est ouverte au public. Ne pas oublier de mettre également en avant la possibilité pour les entreprises de déduire une partie des dons qu'elles effectuent aux associations (actions de partenariat ou de mécénat).

D- Description du terrain (ou de la salle pour un championnat Indoor)

Le club candidat pourra fournir des vues aériennes du site (Google, Géoportail...) avec indication des points cardinaux ou des photos des locaux pour un site d'intérieur.

En cas de doute sur l'adaptation du terrain au championnat considéré, le club candidat pourra demander au responsable du groupe de travail catégoriel d'effectuer une visite

préalable du site afin d'apprécier l'adéquation avec les contraintes de la catégorie et proposer, le cas échéant, les aménagements nécessaires.

E- Logistique (locaux et moyens matériels)

Au besoin, fournir des photos des installations existantes.

La mise à disposition de locaux et moyens matériels adaptés est un point essentiel pour la réussite du championnat. A titre d'illustration, la gestion correcte des résultats passe par l'utilisation d'un moyen informatique efficace et fiable.

L'ensemble des équipements techniques nécessaires à la bonne tenue d'un championnat de France étant a priori à la charge du club organisateur, il lui revient de solliciter suffisamment tôt des subventions ou aides matérielles.

F- Officiels

Le club organisateur prendra en charge les officiels nécessaires au bon déroulement du championnat.

Les officiels se répartissent comme suit :

- Officiels membres du réseau de contrôle sportif d'aéromodélisme (RCSAM) donnant lieu à prise en charge complète.
- Officiels ne justifiant pas d'être membre du RCSAM recrutés a priori localement donnant lieu à une prise en charge limitée aux repas de midi et au dîner amélioré.

Les officiels nécessaires à l'organisation du championnat de France ou fonctions à assurer par le club organisateur sont listés dans l'annexe du présent guide spécifique au championnat de France considéré.

Il convient que le club candidat mentionne s'il sera effectivement en situation de mobiliser parmi les membres du club ou d'un club voisin (hors membres qui seront compétiteurs au championnat de France) les personnes nécessaires.

Il est souhaitable de préciser autant que possible pour les fonctions d'officiels les plus importantes le nom et prénom de la personne pressentie.

G- Restauration

Les montants des repas sont laissés libres à l'initiative du club organisateur pour tous les participants (officiels, concurrents et accompagnateurs). Il est toutefois recommandé de fixer des prix au plus juste afin d'accéder au plus de convivialité. Le club candidat mentionnera les modalités de restauration envisagées avec les montants associés des repas du midi, du soir et du dîner amélioré éventuel.

Le club candidat mentionnera les modalités de restauration envisagées avec les montants associés.

H- Possibilités d'hébergement

Le club candidat mentionnera les hébergements possibles (hôtels, camping, gîtes ou chambres d'hôtes) en précisant les capacités d'accueil, l'éloignement par rapport au site et les prix moyens par chambre ou par personne.

I- Communication et ouverture au public

Ces points sont à renseigner uniquement si le club candidat prévoit effectivement que le championnat de France soit, comme recommandé par la FFAM, une manifestation ouverte au public.

2. FINANCEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Le financement d'un championnat de France est basé sur les principes suivants :

- Un budget prévisionnel unique dans lequel sont prises en compte toutes les recettes et dépenses relatives au championnat est établi par le club organisateur en concertation étroite avec le responsable du groupe de travail catégoriel concerné afin notamment d'optimiser les dépenses d'organisation sportive. Le budget prévisionnel unique sera transmis à la FFAM au plus tard trois mois avant la date du championnat de France et donnera lieu à approbation formelle de la FFAM.

Nota : tous les officiels nécessaires au déroulement du championnat, y compris le directeur du championnat et les trois membres du jury seront pris en compte au titre du budget prévisionnel unique.

- Le club organisateur, le délégué départemental d'aéromodélisme et la ligue d'aéromodélisme rechercheront, chacun pour ce qui le concerne et en concertation entre eux, les financements de nature à abonder les recettes du budget (subventions aux niveaux municipal, départemental et régional, partenariats privés)
- La FFAM assure l'inscription des concurrents au championnat de France (hors réservation de repas et d'hébergement) et le contrôle de validité associé. Dans ce contexte, les droits d'inscription sont perçus par la FFAM. Ils sont reversés au club organisateur après réception et contrôle par la FFAM du bilan financier définitif. Le club organisateur pourra demander à la FFAM le versement d'une avance sur le montant des droits d'inscription. Le montant de l'avance ne pourra pas dépasser 60 % du montant prévisionnel des inscriptions.
- L'indemnisation des officiels est effectuée par le club organisateur. Les montants d'indemnisation ne pourront pas être inférieurs aux montants correspondant à l'application des règles de remboursement définies par la FFAM (sauf accord préalable de l'intéressé). Une attestation sera signée par chaque officiel au règlement de son indemnisation (ou faisant état du recours au dispositif de dons).
- Le bilan financier définitif du championnat sera transmis à la FFAM par le club organisateur dans le mois qui suit le championnat. Seront joints les attestations signées par les officiels au moment du règlement de leur indemnisation et le récapitulatif des dépenses prises en compte au titre des dons.

Le résultat bénéficiaire sera intégralement conservé par le club organisateur. A contrario, la FFAM ne pourra pas être tenue pour responsable d'un résultat financier négatif et n'est pas engagée à en assurer un quelconque financement.

Le budget prévisionnel unique et le bilan financier définitif seront établis en utilisant les formulaires FFAM ad hoc visant à minimiser les risques d'erreur et alléger le travail du club organisateur.

Afin de tenir compte des contraintes particulières de certains championnats de France, notamment ceux pour lesquels il y a un besoin de collègues de juges, une prime d'organisation pourra être allouée par la FFAM au club organisateur. Le versement effectif de cette prime sera conditionné par le respect des obligations du club organisateur vis-à-vis de la FFAM, et notamment la remise du bilan financier définitif dans le mois qui suit le championnat et sa validation par la FFAM.

Nota : il revient au club organisateur d'un championnat de France de prendre au plus tôt contact avec le président de la ligue d'aéromodélisme afin de savoir si une prime pourra lui être allouée par la ligue d'aéromodélisme et les modalités d'attribution associées.

3. MODALITES D'ATTRIBUTION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR LA FFAM

Le choix des clubs organisateurs des championnats de France est effectué par le comité directeur de la FFAM sur la base des différentes propositions de candidature et de l'avis du groupe de travail catégoriel concerné et du comité de pilotage des activités sportives.

Ce choix sera, autant que possible, effectué par le comité directeur à la réunion qui se tient en mai de l'année qui précède le championnat de France¹. Ceci vise en particulier à permettre au club organisateur et à la ligue d'aéromodélisme de poser en temps utile des demandes de subventions.

Une fois que la décision d'attribution d'un championnat de France (club organisateur, lieu et date fixés) est prise par le comité directeur, un courrier d'information sera transmis par la FFAM au club organisateur.

Ce courrier initialisera l'établissement de la convention entre la FFAM et le club organisateur (formulaire FFAM). La convention sera signée par le président du club organisateur, puis par le responsable du comité de pilotage des activités sportives de la FFAM.

La FFAM informera également le(s) club(s) dont la candidature ne sera pas retenue. Lorsqu'un club n'a pas été retenu, il devra a priori de nouveau représenter une nouvelle candidature s'il souhaite maintenir sa demande pour une autre année.

4. PREPARATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Afin de permettre au club organisateur de préparer au mieux le championnat, il est fourni ci-après une liste type d'actions à conduire. Le calendrier des actions est fourni à titre indicatif et est basée sur un championnat de France se déroulant au cours de l'été ; pour un championnat de France qui se déroule à une autre période de l'année, il conviendra d'adapter en conséquence le calendrier des actions.

4.1. Année précédant le championnat de France

Dès la décision prise par le club de dépôt d'une candidature pour l'organisation d'un championnat de France, adresser à la commune, au Conseil général et à la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) un courrier les informant de cette décision. Joindre à cette lettre d'information un budget prévisionnel faisant clairement apparaître les subventions sollicitées auprès de ces tutelles ou les aides matérielles dont le club aura besoin (cas spécifique de moyens matériels ou humains sollicités auprès de la commune).

Remarque : il est conseillé de faire apparaître dans ce budget un montant estimatif correspondant à la prise en charge des officiels et des personnes nécessaires au déroulement du championnat (voir avec le groupe de travail catégoriel concerné pour un montant estimatif au vu des championnats précédents). Il est également conseillé de valoriser le temps des bénévoles qui sera consacré à la préparation du championnat de France.

A réception du courrier FFAM de confirmation de l'attribution du championnat de France, il est souhaitable que le club organisateur :

- mette en place un comité d'organisation et établisse l'organigramme des tâches détaillé avec identification des responsables de tâches ; l'établissement de relevé de conclusions de la réunion de lancement (et des suivantes) est souhaitable ;
- confirme par courrier à la commune, au Conseil général et à la direction départementale en charge des sports que le championnat de France a été effectivement attribué par la FFAM au club en joignant le budget prévisionnel mis à jour ;
- informe les médias locaux (sauf si le championnat de France ne sera pas ouvert au public) ; la publication d'articles annonçant le championnat permettra à l'association de se

valoriser et incitera les commerçants à être réceptif à d'éventuelles propositions de partenariat ;

- effectue une prise de contact avec des partenaires potentiels susceptibles de sponsoriser (montant, prêt de matériel ou fourniture de prestations, fourniture de lots pour la remise des prix, ...).
- demande les premiers devis pour le traiteur, la location éventuelle de barnum, d'un groupe électrogène, de toilettes, ...
- s'assure avec le représentant CCAGALS des éventuelles déclarations d'utilisation de l'espace aérien à effectuer.

4.2. Année du championnat de France

Réunions du comité d'organisation : tenue de réunions périodiques du comité d'organisation afin de faire un point d'avancement de la préparation du championnat de France et des actions convenues au cours des précédentes réunions.

La périodicité des réunions pourra être mensuelle au début et plus rapprochée à l'échéance du championnat avec par exemple des réunions à 15 jours et à 8 jours du début du championnat pour une revue des détails.

Dans les six mois qui précèdent le championnat de France :

- Envoi à la FFAM, si cela n'a pas été déjà effectué, la convention d'organisation du championnat de France.
- Contact avec le groupe de travail catégoriel concerné pour les besoins spécifiques au championnat. En effet, chaque championnat de France a ses spécificités notamment en termes de matériels à prévoir ou de fonctions à tenir au niveau de l'organisation (officiels ou autres personnes). Ces spécificités font l'objet d'une annexe au présent guide pour chaque championnat de France VRC (cf. annexes 2 à 21).
- Identification fine des possibilités d'hébergement (hôtels, camping, chambres d'hôtes, gîtes) avec pour chacune la tarification des prestations en recherchant, dans la mesure du possible, une réduction tarifaire pour les participants qui pourraient réserver dans ces établissements.
- Confirmation à la mairie des besoins en matériels par exemple barrières, barnum(s) pour la restauration, la buvette, la régie), tables et chaises (pour la restauration), podium sportif pour la remise des médailles, sonorisation...
- Obtention des devis pour les locations de matériels éventuellement nécessaires (toilettes, barnum, groupe électrogène, sonorisation...).
- Le cas échéant, demande auprès de la direction de sécurité de l'aviation civile compétente d'une autorisation temporaire d'extension du plafond de vol pour la durée du championnat.

Dans les trois mois qui précèdent le championnat de France :

- Fourniture au groupe de travail catégoriel et en liaison avec celui-ci des éléments nécessaires à l'établissement du document d'informations générales qui sera transmis par la FFAM aux sélectionnés et aux officiels (plan d'accès au terrain, fiche de réservation des repas, possibilités d'hébergement avec tarifs indicatifs).

Remarque : si le terrain sur lequel se déroule le championnat de France permet le camping et/ou l'accueil de camping-cars et caravanes, il conviendra de prévoir une fiche de réservation en mentionnant le nombre d'emplacements, les moyens sanitaires qui seront disponibles (douches, toilettes) ainsi que les possibilités d'alimentation en eau ou en prises électriques.

- Le cas échéant, demande d'une autorisation de débit de boisson auprès de la mairie.

- Le cas échéant, déclaration à la SACEM (Société des Auteurs Compositeurs et Éditeurs de musique) pour les droits à payer en cas d'utilisation d'une diffusion musicale.
- Approvisionnement ou fabrication du podium pour la remise des prix ; si celui-ci est prêté par la mairie ou une autre association sportive, vérifier son bon état et, le cas échéant, assurer sa remise en état.
- Impression des tickets repas.

Deux semaines avant le championnat

- Récupération des médailles et diplômes FFAM.
- Récupération des lots et coupes éventuellement fournis par des partenaires.
- Préparation de badges éventuels pour les concurrents et officiels.
- Fléchage et signalisation du site de la compétition afin de faciliter l'arrivée des participants (et du public si le championnat est ouvert au public).

4.3. Ouverture au public du championnat de France

La FFAM encourage les clubs organisateurs d'un championnat de France à ouvrir la manifestation au public car cela, d'une part, lui permettra de mieux se faire connaître et se valoriser sur le plan local et, d'autre part, contribuera à la promotion de l'aéromodélisme.

☐☐☐ Dans le cadre de l'ouverture au public du championnat de France, les actions complémentaires suivantes devront ou pourront être conduites :

☐☐☐

- Information des revues spécialisées en aéromodélisme au moins deux mois avant le championnat.
- Etablissement éventuel d'un dossier de presse à l'intention des médias au niveau régional (presse quotidienne, radios, télévision) à transmettre un à deux mois avant le championnat ; viser un dossier de presse synthétique (2 à 4 pages) pour espérer qu'il soit effectivement lu et exploité. Deux semaines après envoi du dossier de presse, contact téléphonique avec les différents destinataires afin de s'assurer de la bonne réception du dossier ; ne pas hésiter à insister pour obtenir une couverture radio ou télévisuelle. ☐☐☐
- Réalisation éventuelle d'affiches de la promotion du championnat et affichage dans un périmètre géographique assez large autour du club.
- Edition d'une plaquette officielle du championnat ; il est conseillé que la plaquette comporte le mot du maire, du conseiller général local... Cette plaquette pourra être financée par des publicités.

Remarque : un championnat de France est une compétition sportive qui est une manifestation de nature différente de ce qu'est une présentation publique d'aéromodèles. En conséquence, si des exposants spécialisés ou non dans le modélisme peuvent être présents, il convient de veiller à ce qu'ils ne perturbent pas par leur emplacement ou le matériel qu'ils commercialisent (radiocommandes par exemple) le bon déroulement des épreuves.

4.4. Logo du championnat

Un logo spécifique au championnat de France pourra être défini par le club organisateur pour commémorer l'événement. Il pourra alors être utilisé sur l'ensemble des supports de communication qui peuvent être édités pour l'occasion si le club dispose du budget adéquat (tee-shirts, mugs, programme, affiches...).

L'utilisation du logo de la fédération est également possible dans le respect de ses proportions et coloris. Le guide d'utilisation de ce logo (guide FFAM-G8) ainsi que les fichiers du logo sont téléchargeables sur le portail Internet de la FFAM via l'extranet dirigeant dans le Contenu informatif > Supports de Com' > Kit médias clubs.

5. DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

5.1. Accueil des participants et information

Accueil à l'arrivée : les concurrents et les officiels seront accueillis en général la veille du début de la compétition. Il sera judicieux de prévoir une zone calme réservée pour cet accueil. La qualité de l'accueil pourra être déterminante sur l'ambiance générale qui pourra régner les jours suivants.

A son accueil, il convient de remettre à chaque participant son(ses) badge(s) d'accès, son dossard, le programme définitif des épreuves du championnat et, le cas échéant, les modalités de contrôle des modèles, ses tickets repas plus éventuellement une pochette comprenant un plan de la ville et de la région, le plan des installations sportives (piste, zone de sécurité, toilettes, etc.), les consignes générales applicables sur le site et la plaquette du championnat si un tel document a été édité.

Information des participants : bien souvent, les concurrents ou officiels viennent en famille participer à une compétition. Une personne de l'organisation pourra être désignée pour donner des renseignements touristiques sur la région si les accompagnateurs des concurrents et des officiels ne souhaitent pas rester en permanence sur le lieu de la compétition.

Panneaux d'affichage : afin d'assurer une bonne information des concurrents et, le cas échéant, du public et de la presse, il convient de prévoir une zone d'affichage facilement accessible et d'une surface suffisante (tours de vol, résultats, feuilles de vol ou de notation, ...).

Moyens de communication entre l'organisateur et les officiels : bien qu'aujourd'hui chacun dispose d'un téléphone portable, il est souhaitable que ces moyens de communication ne soient pas utilisés pour dialoguer entre organisateurs et officiels de façon à éviter des perturbations avec les radiocommandes. En conséquence, il est approprié d'avoir un jeu de talkies-walkies de qualité de façon à faciliter les communications entre l'organisation et certains officiels ; veiller à prendre des talkies-walkies émettant sur des fréquences éloignées de celles utilisées par les radiocommandes (par exemple 446 MHz)

Sonorisation : elle peut être utile pour diffuser des informations de façon simultanée à toutes les personnes présentes sur le site du championnat. Elle devra alors être suffisamment puissante.

Remarques :

- En cas de recours à des microphones de type HF, il convient de veiller à ce que ces micros aient une portée suffisante afin d'éviter la diffusion de messages "hachés" et à avoir des jeux de piles ou d'accumulateurs de recharge.
- Veiller à désigner un préposé à la recharge des dispositifs communication.

5.2. Infrastructures et locaux

Terrain (ou salle) d'évolution : le terrain ou la salle destiné à accueillir le championnat de France devra être préparé pour l'occasion. En particulier, les surfaces gazonnées d'un terrain seront soigneusement tondues et roulées. Si des imperfections subsistent sur une piste bitumée, elles devront, dans la mesure du possible, être rectifiées.

Local administratif : un local situé un peu à l'écart du bruit de la compétition est nécessaire pour la saisie et la comptabilité des résultats. Ce local pourra également être mis à la disposition du jury du championnat.

Pièce ou local pour le contrôle des modèles : pour certains championnats, un contrôle des modèles est effectué avant la compétition ou au cours des épreuves. Il conviendra alors de prévoir, en liaison avec le groupe de travail catégoriel concerné, la mise en place des moyens de contrôle dans un lieu adapté.

Local pour le stockage des maquettes : un tel local est obligatoire pour le championnat "maquettes RC" ; en effet, les maquettes d'avions sont parfois très longues à assembler.

Régie radio : lorsqu'une régie radio doit être prévue, il convient de prévoir une implantation adaptée. Par ailleurs, le club organisateur mettra à disposition un équipement adapté pour des contrôles de fréquences (spectromètres, scanner ou analyseur de spectre).

Parking : le parking devra être adapté au nombre de participants attendu. Il est conseillé de séparer le parking à l'usage des participants (concurrents, officiels, organisateurs) de celui réservé au public éventuel. Un balisage adéquat pourra être prévu.

Les parkings seront disposés de telle façon qu'aucun survol par les aéromodèles ne soit possible.

Il est conseillé à l'organisateur d'assurer un contrôle d'accès et une surveillance du parking, afin de minimiser le risque d'effraction.

Sanitaires : le club organisateur s'assurera que les équipements sanitaires existants sur le site ou à installer en transitoire répondent bien aux nécessités en termes de nombre d'utilisateurs potentiels (hommes, femmes, handicapés). Il veillera régulièrement à l'entretien et à l'approvisionnement en produits consommables.

5.3. Restauration

L'organisation des épreuves de façon quasi permanente (en règle générale, pause d'une heure maximum le midi le plus souvent) nécessite une restauration à prix abordable sur le site de la compétition.

Il pourra être proposé différentes formules : sandwich et boisson, plateau repas, self service, ...

Quels que soient les modes de restauration proposés, le service doit être organisé dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur.

Remarque : la délivrance de boissons alcoolisées est soumise à obtention d'une autorisation de débit de boissons à demander en mairie.

Un dîner amélioré est généralement organisé le samedi soir (veille du dernier jour du championnat). Dans ce contexte, le club organisateur, en liaison avec le directeur du championnat, veillera à ce que les épreuves se terminent à un horaire permettant aux participants au dîner amélioré de pouvoir, le cas échéant, se changer et se préparer. Il convient également de faire en sorte que le dîner ne se termine pas trop tard, certains compétiteurs ayant besoin d'être dans les meilleures conditions pour les épreuves du lendemain qui sont souvent décisives.

Nota : il n'est pas obligatoire de prévoir une soirée sophistiquée, un "barbecue party", une paella géante, un couscous, un mouton ou cochon grillé sont souvent plus appréciés qu'un repas dans un restaurant gastronomique. Par ailleurs, l'organisateur veillera à proposer un prix raisonnable pour ce dîner amélioré et à privilégier l'ambiance.

5.4. Autres points

Photocopieuse : une photocopieuse mise à disposition de l'organisation et des officiels sera appréciée pour des copies de feuilles de vol ou de scores vierges, des résultats...

Identification des principaux responsables : il est souhaitable de faire en sorte que les principaux responsables de l'organisation, le chef de piste, la personne en charge de la régie radio, etc. soient facilement repérables grâce à un badge clairement visible et/ou un tee-shirt spécifique.

Service médical : théoriquement, il n'est pas utile de prévoir un service médical élaboré avec poste de secours, sauf si la préfecture l'a exigé dans le cas d'une manifestation publique. Il pourra également être utile qu'un pompier volontaire, médecin, ou infirmière proche du club puisse être présent durant la durée du championnat. En outre, le club

organisateur aura pris le soin de mentionner au service des pompiers et à la gendarmerie les plus proches la tenue du championnat en précisant les coordonnées du terrain.

Protection anti-incendie : prévoir des extincteurs de type à poudre polyvalente ou feu d'hydrocarbure à placer en quantité suffisante dans les bâtiments et en bord de piste.

Gardiennage et sécurité : en fonction de la valeur du matériel sur le site, il peut être souhaitable qu'un service de gardiennage soit organisé sur le site de la compétition. Ce service de gardiennage peut être réalisé soit sous une forme bénévole, soit en faisant appel à une société spécialisée.

5.5. Annonce des résultats officiels et remise des récompenses

La cérémonie d'annonce des résultats officiels et de remise des récompenses est un moment fort du championnat car des élus locaux, personnalités et médias seront en général présents.

Elle doit avoir lieu le plus tôt possible après la fin des épreuves pour permettre aux participants de repartir tôt et éviter les départs prématurés des concurrents non médaillés ou des officiels.

Contrôle des résultats et édition des diplômes : un contrôle détaillé des résultats devra être effectué par le directeur du championnat et le jury du championnat afin de minimiser tout risque d'erreur dans les résultats notamment au niveau des trois premiers. Il convient également de bien organiser la préparation des diplômes FFAM qui peut prendre du temps.

Invitation des personnalités : le championnat de France doit être l'occasion de promouvoir le club auprès des autorités locales. En conséquence, il sera approprié d'inviter pour cette phase finale du championnat des personnalités politiques (maire, président de la communauté de communes, conseiller général ou régional, député) et les partenaires du championnat et de les faire participer activement à la remise des prix. L'invitation du directeur départemental de la jeunesse et des sports pourra aussi être un moyen efficace de lui faire découvrir le volet sportif de l'aéromodélisme.

Podium : le podium doit être de qualité avec trois marches de hauteur différente et suffisamment solide pour pouvoir supporter deux personnes par marche (cas des catégories où l'aide monte sur le podium avec le pilote). La couleur blanche pour le podium est la plus appropriée avec des chiffres 1 à 3 de grande taille et correctement dessinés ou soigneusement découpés dans de l'adhésif.

Table pour les médailles et récompenses : la table doit être d'une surface suffisante. La préparation sera effectuée par le club organisateur avec le directeur du championnat ; l'alignement des médailles, coupes, diplômes et récompenses sera réalisé avec soin dans l'ordre des catégories pour lesquelles les résultats seront annoncés. Toute inversion dans la des médailles et coupes peut être susceptible de gêner une épreuve qui s'est bien déroulée au plan sportif. Un soin particulier doit donc être apporté à la préparation de la remise des médailles et récompenses.

Protocole : l'annonce des résultats officiels et la remise associée des récompenses seront dirigées par le président du club organisateur et/ou le directeur du championnat. Il est d'usage que les officiels de la FFAM, notamment les membres du jury du championnat, remettent les diplômes et médailles de la FFAM. Il est toutefois important d'associer les élus locaux présents, voire les partenaires, soient associés à la remise des récompenses.

Si une femme se classe sur un podium, il sera courtois de prévoir un bouquet de fleurs en plus de la médaille.

Il est de coutume dans notre pays d'offrir aux vainqueurs (voire à chaque officiel) des spécialités locales. Il convient que les bouteilles de vins, ou d'autres boissons alcoolisées, soient remises dans des sacs cadeaux adaptés afin de ne pas figurer tel quel sur les photos prises lors de la cérémonie protocolaire. Quoi qu'il en soit, il ne sera pas remis de boissons alcoolisées aux mineurs.

Verre de l'amitié : l'organisation à l'issue de la remise des récompenses d'un pot éventuellement parrainé par un partenaire est laissée à l'initiative du club organisateur étant entendu que cela est clairement de nature à favoriser les discussions avec les élus locaux et les partenaires du championnat ce qui pourra s'avérer productif pour le club organisateur.

6. ACTIONS POST CHAMPIONNAT DE FRANCE

Il conviendra de remercier tous ceux qui ont contribué au bon déroulement du championnat notamment les différents partenaires qui ont subventionné ou "sponsorisé" le championnat

Il pourra également être utile que le club organisateur adresse au groupe de travail catégoriel concerné un bref compte rendu du championnat en mettant en avant les bons et les moins bons aspects ainsi que des suggestions d'amélioration ; une copie pourra être transmise à la FFAM et à la ligue d'aéromodélisme. Ce compte rendu ne doit pas être confondu avec le compte rendu officiel du championnat que doit établir le président du jury du championnat.

7. ASSURANCE

Le club organisateur d'un championnat de France est couvert en responsabilité civile par l'assurance fédérale pour tous les dommages corporels ou matériels qui pourraient survenir aux participants, accompagnateurs, bénévoles, spectateurs.

L'attestation d'assurance est téléchargeable via l'extranet dirigeant du club organisateur dans la rubrique Manifestations.

Toutefois, l'assurance fédérale ne couvre pas le matériel installé sur le site du championnat si celui-ci venait à être endommagé (événements climatiques par exemple). Il appartient donc, en cas par exemple de location ou de prêt de matériel (barnum, chambre froide, matériel informatique, photocopieur, etc.) de s'assurer que celui-ci est couvert par le loueur ou le prêteur et éventuellement de souscrire une assurance complémentaire.